

MAIRIE
DE
BESSINES-SUR-GARTEMPE
87250

ARRÊTÉ



Réglementant la circulation
Le Mas – VC17

La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière
Vu la demande d'arrêté de police de la circulation reçue le 10 mars 2025 du Syndicat de Voirie de la Région de Bessines - La Croix du Breuil – 87250 BESSINES SUR GARTEMPE concernant les travaux d'aménagement du virage sur la VC17 – Le Mas à BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETE

ARTICLE I : A l'occasion des travaux d'aménagement du virage sur la VC17 – Le Mas à BESSINES-SUR-GARTEMPE, la voie sera fermée pendant les travaux à compter du 13 mars 2025 et pour une durée estimée de 30 jours. Une déviation sera mise en place par la RD203, RD220 et VC10 pour accéder au village du Mas.

ARTICLE II : La signalisation et la protection du chantier seront assurées par le Syndicat de Voirie de la Région de Bessines conformément à la réglementation en vigueur.

Le Syndicat de Voirie de la Région de Bessines devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débiter son intervention 06.08.68.34.04.

Cet arrêté ne dispense pas des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être nécessaires.

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie
M. le Chef de du Centre de secours de BESSINES
ELAN – service Ordures ménagères
Conseil Départemental
Le Syndicat de Voirie de la Région de Bessines

Fait et arrêté à Bessines, le 11 mars 2025

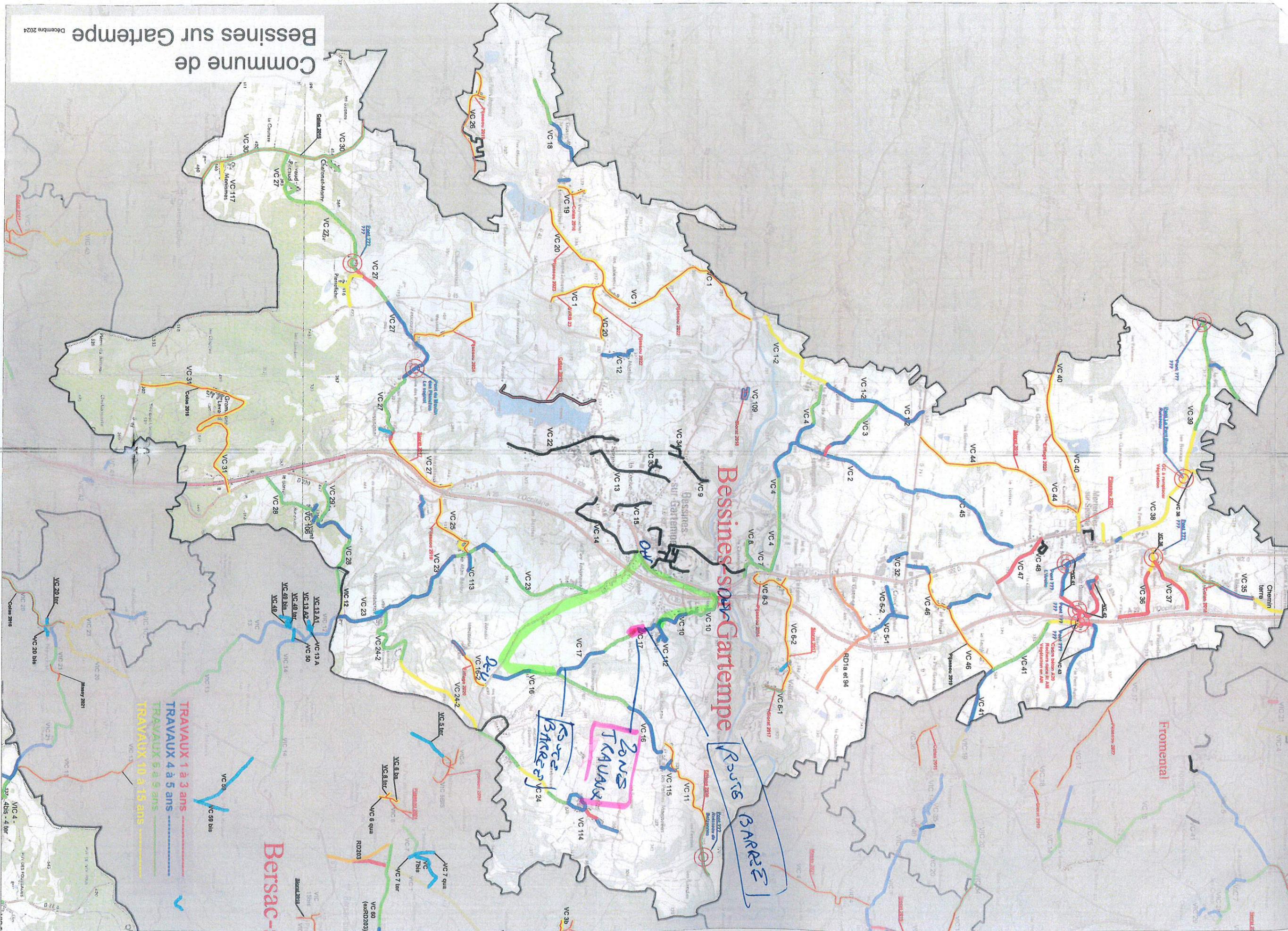
La Maire,



Andréa BROUILLE

Commune de Bessines sur Gartempe

Décembre 2024



- TRAVAUX 1 à 3 ans
- TRAVAUX 4 à 5 ans
- TRAVAUX 6 à 9 ans
- TRAVAUX 10 à 15 ans

Routes BARRÉES

Zones TRAVAUX

Routes BARRÉES

Bersac-

Fromental